

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 mai 2018
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le QUATORZE du mois de MAI à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 mai 2018.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CANTELE, CORRADI, DROUIN, FICHTER, HENRY, MATELIC, MULLER, MUNIER et PELIZZARI.

Membres ayant donné procuration : M. WATRIN à M. FOURNIER
M. FAVIER à M. MULLER

Absent excusé : néant

Absents : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de
Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise **le Président** à ajouter le point à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 avril 2018

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 09 avril 2018.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

1.1 DB 2018-25 - Concession d'aménagement et de développement économique et touristique de la station touristique et thermale d'Amnéville

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- DESIGNER la Société Publique Locale « Destination Amnéville » en qualité de concessionnaire de l'opération de développement économique et touristique de la station thermale et touristique d'Amnéville,
- APPROUVE les termes de la concession conclue conformément aux dispositions des articles L. 300-4 et s. du Code de l'urbanisme et L. 1523-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- AUTORISE le Président à signer la concession.

2. LOGEMENT

2.1 DB 2018-26 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Aide aux particuliers – Années 2018-2019-2020 - Demande de subvention auprès de la Région GRAND EST

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – aide aux particuliers - pour les années 2018, 2019 et 2020, qui s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES		
	Origine du Financement	Montant demandé en Euros	%
MONTANT PREVISIONNEL	Région GRAND EST	42 329,49 €	4,39 %
	ANAH	791 574,45 €	86,84 %
	Autofinancement	84 658,97 €	8,78 %
	TOTAL	918 562,91 €	100%

- SOLLICITE, pour sa réalisation, l'attribution de subventions auprès de la Région GRAND EST,
- AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec la Région GRAND EST.

2.2 DB 2018-27 – Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, à divers particuliers, pour un montant total de 2 250 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2.3 DB 2018-28 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, à divers particuliers, pour un montant total de 1 700 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2.4 DB 2018-29 – Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés, à divers particuliers, pour un montant total de 2 518,50 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

3. DECHETS MENAGERS

3.1 DB 2018-30 – Gestion des déchets ménagers – Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères des recyclables et du verre – Convention avec la Société « Batigère » - Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les modifications demandées par la Société « Batigère » pour l'implantation de conteneurs enterrés à proximité des immeubles appartenant à ce bailleur social,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet, avec la Société « BATIGERE ».

4. EAU POTABLE

4.1 DB 2018-31 – Eau potable - Avenants de transfert des marchés de travaux de la Commune de Moyeuvre-Grande

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les avenants de transferts pour les marchés ci-dessous, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement des prestations :

1. Marché de travaux de la rue de Franchepré – lot N°2 adduction d'eau potable, signé avec l'entreprise SOTRAE pour un montant de 204 211.42 € HT
2. Marché de travaux AEP – Jardin du souvenir Cimetière Curel, commande signée avec l'entreprise SOTRAE pour un montant de 10 918.00 € HT
3. Marché de protection des captages, commandes signées avec le cabinet de géomètre MELEY-STROZYNA, pour un montant de 11 633.02 € HT

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 DB 2018-32 – Habilitation à donner au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle pour exercer la mission de médiateur et engagement de la Communauté de Communes dans le processus de l'expérimentation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager Communauté de Communes dans le processus d'une médiation préalable obligatoire afin de résoudre à l'amiable les contentieux entre un agent et sa collectivité,
- DONNE habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle pour exercer la mission de médiateur,
- AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.

5.2 DB 2018-33 – Personnel Communautaire – Tableau des effectifs - Création d'emplois – Avancements de grade

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de compléter le tableau des emplois comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative	B			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe		1		
Total		1		

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative	B			
Educateur Principal de Jeunes Enfants		2		
Total		2		

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative	C			
Adjoint administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe		1		
Total		1		

5.3 DB 2018-34 – Personnel Communautaire - Prise en charge financière des frais de formation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de prendre en charge les frais de formation des agents de la CCPOM à hauteur de 100%.

5.4 DB 2018-35 – Versement du solde de la subvention attribuée à l'association « CCPOM Convivialité »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention à l'Amicale du Personnel de la CCPOM (« CCPOM Convivialité ») au titre de l'année 2018 pour un montant de 4.000,00 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

5.5 DB 2018-36 – Contrats d'assurance « flotte automobile » et « dommages aux biens » Avenants annuels 2017

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les avenants suivants proposés par la SMACL :
 - o Avenant n°6 à la Police « Responsabilité Civile » pour la révision de la cotisation de l'année 2016,
 - o Avenant n°6 à la Police « Véhicules à moteur » pour la régularisation de la cotisation 2017.
- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

POINT SUPPLEMENTAIRE

DB 2018-37 – Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mutualiser le service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle (CDG 54) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière ;
- DESIGNE le délégué de la protection des données du CDG 54 comme étant le délégué de la collectivité.

6. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/04/2018.
- Tableau de bord financier au 30/04/2018.
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/03/2018.
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/04/2018.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/04/2018.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 30/04/2018.
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/04/2018.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/04/2018.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/03/2018.
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H05.

Rombas, le 15 mai 2018,

Le Président,



Lionel FOURNIER